

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Com Com du Pays de la Zorn,  
sollicité les modifications suivantes qui n'ont pu être prises en compte :

a

**1°) Création d'une zone UJ rue des Tilleuls**

En raison d'un recul existant des constructions existantes côté pair de la rue des Tilleuls, nous demandons au delà de la zone constructible de 50 m, une zone **UJ de 10 m** permettant des installations tels que abris de jardin ou piscines.

Cela concerne la zone UB entre les maisons du n°2 au n° 20 de la rue des Tilleuls.

**2°) Instauration OAP zone UB en bordure de la rue des Vergers et des Prés** : nous souhaitons la suppression de cette OAP ou son aménagement en collaboration avec le propriétaire concerné.

**3°) Recul zone IAU rue des Noyers**

Nous souhaitons une augmentation du recul de la zone constructible à 50 m. Cette zone IAU est en effet impactée par un recul lié aux risques des coulées d'eaux boueuses (CEB) côté rue des Noyers, imposant un recul des constructions.

Son côté nord est limité par une zone de "transition paysagère" qui ne s'impose pas dans la mesure où des prés et vergers sont en arrière de cette zone.

Recevez mes salutations sincères